

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
CCAS DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

N° 2024_014

Nombre de Conseillers	En Exercice 9	Présents 8	Votants 9
Date de Convocation	9 avril 2024		
Séance du	15 avril 2024		
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Président.			
Etaient présents : J-C. MORICONI – C. QUEYRAT – A. BERNARD – P. BINDEL – V. GUILLEMIN – D. JUANOLA – A. LOPEZ – E. MARTIN.			
Absents excusés ayant donné procuration : F. VERGEOT à C. QUEYRAT.			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : Néant.			
Secrétaire de Séance : Armande BERNARD.			

OBJET : Acception d'un don en faveur du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale est habilité à recevoir des dons et legs.

Il précise que :

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du C.C.A.S. Il s'agit d'une acceptation provisoire ;
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le conseil d'administration sous forme de délibération ;
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.

Il est dès lors proposé au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pollestres d'accepter le don suivant :

Date	Donateur	Montant
6 avril 2024	Marc DENJEAN	50,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés **ACCEPTÉ** le don susmentionné en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de Pollestres.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 26/04/2024

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Président,

Jean-Charles MORICONI

25 AVR. 2024

COURRIER

